

## Fonctionnement de la Commission Urbanisme

### Table des matières

1	Objet et missions de la Commission Urbanisme .....	2
1.1	Définition et rôle de la CU .....	2
1.2	Objectifs et domaines d'intervention .....	2
2	Composition et participation .....	3
2.1	Critères d'adhésion à la CU.....	3
2.2	Rôle et responsabilités des membres.....	3
2.3	Modalités d'entrée et de sortie des membres.....	3
3	Organisation et fonctionnement .....	3
3.1	Modalités de gouvernance .....	3
3.2	Réunions .....	3
3.3	Prise de décisions .....	4
4	Relations avec les autres acteurs.....	4
4.1	Interaction avec les habitants et concertation publique .....	4
4.2	Relations avec la mairie et institutions.....	4
5	Communication et transparence .....	4
6	Cadre réglementaire et sécurité .....	4
7	Modification et validation du fonctionnement.....	5

## 1 Objet et missions de la Commission Urbanisme

### 1.1 Définition et rôle de la CU

La Commission Urbanisme (**CU**) est une commission du Comité de Quartier, c'est une instance de réflexion et de concertation. Son rôle est d'analyser, de suivre et de proposer des actions sur les questions de :

- **Urbanisme** : Plan Local d'Urbanisme (PLUiH), des infrastructures publiques, des projets immobiliers, ...
- **Mobilité** : Sécurisation des déplacements, amélioration des transports en commun, promotion des modes doux, ...
- **Environnement** : Gestion des espaces verts, biodiversité, qualité de l'air et de l'eau, réduction des pollutions.
- **Cadre de vie au quotidien** : Cœur de quartier, embellissement des espaces publics, propreté, équipements urbains, ...
- **Nuisances sonores** : Identification des sources de bruit, concertation avec les acteurs économiques, propositions d'aménagement.

Elle sert d'interface entre les habitants, les acteurs locaux et les institutions (mairie, métropole, etc.).

La commission ne peut en aucun cas traiter des intérêts particuliers.

### 1.2 Objectifs et domaines d'intervention

La **CU** a pour vocation de :

- **Être à l'écoute des habitants** du quartier dans son périmètre d'intervention (voir paragraphe 1.1).
- **Inform**er les habitants sur les différents projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire les concernant.
- **Analyser** les documents d'urbanisme et les projets de la collectivité afin d'en mesurer les impacts sur la qualité de vie du quartier et de les traduire de façon plus claire et compréhensible pour les citoyens.
- **Formuler des propositions et recommandations** auprès des autorités locales en faveur d'un urbanisme équilibré et respectueux du cadre de vie.
- **Encourager la participation citoyenne** en organisant au besoin des réunions publiques des habitants du quartier et en diffusant des informations pertinentes sur l'urbanisme local.
- **Suivre les grands projets d'aménagement** et veiller à leur bonne intégration dans le quartier (espaces publics, voirie, équipements collectifs, espaces verts, etc.).

## 2 Composition et participation

### 2.1 Critères d'adhésion à la CU

- Tout membre du comité de quartier peut intégrer la **CU**.
- Une liste précise des membres est tenue à jour, avec une limite éventuelle de participants pour garantir une organisation efficace (limite non définie à ce jour).
- Une liste de sympathisants non adhérents peut être constituée afin de les tenir informés des activités.

### 2.2 Rôle et responsabilités des membres

- Participation active aux réunions et aux travaux de la **CU**.
- Contribution à l'analyse et aux propositions de la **CU**.
- Respect des décisions collectives et du cadre de travail.

### 2.3 Modalités d'entrée et de sortie des membres

- Inscription par simple demande validée par le ou les co-animateurs.
- Un membre peut se retirer à tout moment en informant les responsables.

## 3 Organisation et fonctionnement

### 3.1 Modalités de gouvernance

- La **CU** est animée par un ou deux co-animateurs.
- Un référent peut être désigné pour chaque thème abordé (mobilité, logement, espaces verts, nuisances aériennes etc.).
- Nomination du Vice-Président du CSLP dédié à l'Urbanisme : Un ou plusieurs membres de la **CU** peuvent se porter candidats à ce poste. Le Vice-Président est ensuite élu par les membres du Bureau du CSLP. **Il assure un rôle d'interlocuteur privilégié pour les échanges avec la Mairie sur les questions liées à l'urbanisme et à l'environnement.**

### 3.2 Réunions

- Les réunions sont organisées avec une fréquence trimestrielle à minima.
- L'ordre du jour est envoyé en amont.
- Une liste des présents est tenue à jour.

### 3.3 Prise de décisions

- Les décisions sont prises par consensus ou à la majorité simple des présents.

## 4 Relations avec les autres acteurs

### 4.1 Interaction avec les habitants et concertation publique

- Tous les comptes rendus et échanges avec la mairie sont diffusés sur le site du comité de quartier.
- La commission favorise les échanges d'information avec les associations locales et les copropriétés dans le but de promouvoir le bien-être collectif.

### 4.2 Relations avec la mairie et institutions

- Des avis et propositions sont transmis aux services municipaux et métropolitains.

## 5 Communication et transparence

- Diffusion des comptes rendus.
- Validation des écrits avant envoi aux institutions :

A l'issue des réunions, un compte rendu ou relevé de décision est rédigé. Celui-ci est soumis pour approbation et éventuelles remarques à l'ensemble des membres de la **CU** puis diffusé aux membres du bureau. Il en est de même pour tout courrier à destination de la mairie. Les documents sont considérés comme validés en l'absence de remarques des uns ou des autres dans un délai fixé par le rédacteur. Les documents sont alors diffusés sur le site du CSLP.

## 6 Cadre réglementaire et sécurité

- Respect des consignes de sécurité des locaux.
- Confidentialité des documents internes.

### **7 Modification et validation du fonctionnement**

- Toute modification doit être validée en réunion de la **CU**.
- Adoption par vote à la majorité des présents.